

## Communauté Urbaine Dunkerque

Savez-vous ce que deviennent les eaux usagées du bain, de la vaisselle ou de la machine à laver ? Ces eaux « usées » rejoignent directement les réseaux publics de collecte, et c'est la Direction de l'Ecologie Urbaine de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui les prend alors en charge. Cette direction a pour mission de collecter ces eaux, de les acheminer vers les usines d'épuration, puis de les traiter, avant de les restituer au milieu naturel. Elle se doit aussi de maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement.

## Le système de collecte de la CUD en chiffres

- Longueur du réseau unitaire (eaux usées et pluviales dans le même réseau) : 217 km
- Longueur du réseau séparatif (eaux usées et eaux pluviales dans 2 réseaux distincts) : 962 km
- Nombre de déversoirs d'orage : 55
- Nombre de postes de relèvement et/ou de refoulement : 194 tous télésurveillés
- Nombre de bassins : 4
- Nombre d'usines d'épuration : 10, pour une capacité épuratoire de 318 000 équivalents-habitants

## Comment se raccorder ou mettre en conformité son branchement ?

Un usager habitant en zone d'assainissement collectif doit raccorder son branchement au réseau public d'assainissement.

Cette démarche permet d'assurer le traitement de ses eaux usées, tout en respectant l'environnement.

## Infos+

Les ouvrages de collecte récupèrent également les eaux de ruissellement (pluie) et certaines eaux industrielles.

Certaines habitations peuvent être situées en zone d'assainissement non collectif. Dans ce cas, elles doivent être équipées d'un système d'assainissement autonome.

## Document

→Règlement d'assainissement collectif - 2017

PDF Télécharger (818 kB)

- Besoin d'être raccordé ?
- Mon raccordement est-il aux normes ?
- Un dysfonctionnement constaté ?
- Un déversement suspect, une pollution ?
- Une odeur étrange ?
- Un problème d'évacuation sur le domaine public ?
- Des nuisances dues à la présence de rats ?
- Un problème d'entretien d'un fossé ?

**La Régie d'assainissement, en charge de l'entretien des ouvrages d'assainissement, est à votre service 24h/24h et 7j/7j.**

Vous pouvez la contacter par téléphone ou mail au 03.28.51.90.70 ou 0800.54.37.54 (N° vert gratuit) et accueil.regie-assainissement@ cud.fr